



Association des Amis de la Forêt de Fontainebleau

Association fondée en 1907
Reconnue d'utilité publique = décret du 3 février 2010
Membre fondateur de l'UICN

OBSERVATOIRE DE LA FORÊT

RAPPORT 2014

Fontainebleau, le 20 janvier 2015

Depuis plusieurs années l'Association est de plus en plus souvent approchée par des promeneurs, adhérents ou non, qui s'inquiètent de voir la forêt victime d'actes de vandalisme, de négligences ou d'une exploitation forestière qui affectent la qualité des paysages et des sites. Parmi les faits signalés, reviennent le plus souvent : des actes de vandalisme tels que des tags ou « fresques » sur les rochers ; des signalétiques sauvages, souvent matérialisées par des balises peintes sur les rochers ou les arbres ; la présence de déchets, de débris, voire de « monstres », comme des canapés ou des lits, au bord des routes ou sur les parkings ; des gravats provenant de travaux effectués, le plus souvent chez des particuliers, et déposés par des entrepreneurs locaux, parfois même au cœur de la forêt, qui se refusent à aller dans les déchetteries ; des coupes inopportunes à proximité de sites remarquables (mare, point de vue) ou le long des chemins forestiers ; l'abandon de grumes sur les places de dépôt ou à l'intérieur des parcelles ; les dommages occasionnés aux sous-bois par des engins d'exploitation ou de débardage non adaptés, provoquant notamment des ornières, sans remise en état des lieux et des chemins après exploitation, en infraction aux cahiers de charges prévus.

Pour répondre à cette situation, le conseil d'administration a décidé de mettre en place, à compter du 1^{er} janvier 2012, un Observatoire de la forêt. L'Assemblée générale, tenue le 7 juillet 2012, confirmait et précisait les missions de cet observatoire. Celui-ci a pour tâche de recueillir les informations sur ces multiples atteintes au patrimoine et aux paysages forestiers. Les plaintes ou signalements sont recueillis sur le site de l'Association. Une procédure simple a été définie. Le promeneur souhaitant faire un signalement remplit une brève fiche, facilement accessible sur le site des AFF via la page d'accueil (www.aaff.fr/observatoire) : il est demandé, en particulier, de préciser la localisation et la nature de l'observation effectuée. Un accusé de réception est envoyé à la personne qui a fait le signalement. Le problème est ensuite orienté vers l'organisme compétent, le plus souvent l'Office national des forêts, qui est en charge notamment de la propreté du massif forestier de Fontainebleau, y compris le long des routes départementales qui le traversent. Les questions de propreté peuvent être résolues dans un court délai ; d'autres problèmes comme l'effacement des signalétiques sauvages ou la remise en état des sols, peuvent demander plus de temps. Une procédure de suivi est prévue. Un compte rendu des faits signalés et des suites données est périodiquement établi et accessible sur le site de l'Association.

FAITS SIGNALÉS	NOMBRE DE CAS	
	2013	2014
1 - Débris disséminés	17	18
2 - Dépôts sauvages	38	63
3 - Tags et marquage intempestifs	8	5
4 - Signalétiques, balisages sauvages	5	10
5 - Non-remise en état d'un chantier d'exploitation	3	1
6 - Divers	15	16
TOTAL	86	113

Des signalements en hausse, notamment dans le domaine de la propreté

L'information sur cet observatoire et ses résultats a été largement reprise par la presse locale de même que par le service de communication de l'ONF. Globalement, le nombre de signalements, le plus souvent faits par des membres de l'Association, a évolué de la façon suivante : 103 cas ont été signalés en 2012 ; une légère baisse a été constatée en 2013 avec 86 cas. Pour l'année 2014, on peut noter à la fois un net accroissement du nombre des signalements, et un élargissement de la part de ceux qui concernent la propreté au sens large.



Ces faits sont d'importance variable, allant de la simple négligence à des actes de délinquance susceptibles de poursuites judiciaires. Les atteintes au patrimoine forestier sont également variables quant à leurs conséquences et à la possibilité de les réparer ou de rétablir la situation antérieure.

On observera que l'essentiel des signalements porte sur la propreté au sens large, qui regroupe les quatre premières rubriques. Les atteintes à la propreté représentent au total 68 cas en 2013 et 96 en 2014, soit une très forte augmentation, tant en valeur absolue qu'en pourcentage du total (80 % et 85 %).

Les débris disséminés, en particulier le long des routes, relèvent le plus souvent de négligences qui sont le fait moins des promeneurs et autres usagers de la forêt, en général respectueux de celle-ci, que

d'automobilistes de passage qui ne s'arrêtent que brièvement. Le ramassage des poubelles le long des routes départementales, qui est de la responsabilité du service de nettoyage de l'ONF, se fait une fois par semaine. Le nettoyage par piquetage le long des routes est long, fastidieux et doit être régulièrement renouvelé. D'une façon générale, on doit noter cependant une nette amélioration de la propreté le long des routes, grâce notamment à l'effort fait par le service de nettoyage de l'ONF. S'agissant de la propreté des parkings, celle-ci est en général assez satisfaisante. On doit cependant signaler la réticence des conducteurs de cars amenant des groupes scolaires, à emporter, comme ils le devraient, les sacs poubelles qui sont laissés sur place et très vite éventrés par des animaux. L'ONF rappelle régulièrement aux directeurs des écoles et des centres aérés cette obligation faite aux conducteurs de car. S'agissant



des sentiers pédestres, notamment des sentiers Bleus balisés et entretenus par les bénévoles de notre association, leur état de propreté est en général satisfaisant : les promeneurs ont le réflexe « propreté » et les bénévoles des AFF vérifient régulièrement l'état des lieux.

Les dépôts sauvages, en nombre et en volume, sont en croissance préoccupante – près de 80 % en 2014 par rapport à 2013 – Il s'agit essentiellement de gravats et déchets déposés, souvent aux mêmes emplacements, par des pe-



tites entreprises locales qui font des travaux d'aménagement ou de construction chez des particuliers. Elles sont normalement tenues d'effectuer le dépôt de ces gravats en déchetterie et d'en répercuter le coût sur leurs clients. En réalité, ils s'en débarrassent trop souvent en forêt, en raison de sa « gratuité », y compris quand le coût du dépôt en déchetterie a été facturé. Les gravats signalés sont rapidement enlevés. Cependant ce phénomène a un caractère récurrent qui ne fait que se développer. Dans la même catégorie, figurent les « monstres », de plus en plus nombreux, surtout depuis que leur ramassage n'est plus assuré et qui sont le fait de particuliers qui devraient aller dans les déchetteries. Il est également constaté une croissance des dépôts de « déchets verts », sans doute le fait de particuliers, malgré l'existence des déchetteries.



Les tags et de la signalétique sauvage sur les rochers (rubriques 4 et 5) sont souvent difficiles, voire impossible, à faire disparaître. L'effacement des tags sur les rochers en grès pose un problème technique. En effet, le grès étant poreux, l'utilisation de produits détergents peut endommager la roche et laisser une « cicatrice » peu esthétique. Dans certains cas seuls le temps et les intempéries pourront les faire disparaître. Cette difficulté à effacer rapidement les tags existants est d'autant plus gênante que le tag attire, par mimétisme, le tag. Quant à la signalétique sauvage sur les rochers, elle pose des problèmes comparables. Son effacement est assuré par des bénévoles de l'Association : ainsi en juillet 2014, le sentier 16 a été maculé de plusieurs centaines de balises sauvages qui ont dû être effacées par grattage une à une.

Il est clair que ces différents types de comportement ou d'incivilité ne sont pas propres au massif forestier de Fontainebleau. Ils sont constatés dans d'autres forêts domaniales mais également en zones rurales. Au total, le maintien de la propreté dans le massif forestier de Fontainebleau représente, en coût d'heures de travail de bénévoles ou en frais financiers, des sommes de plus en plus importantes. En 2014, le coût du ramassage des déchets, détritiques et gravats a représenté, sur le budget de l'Agence de l'ONF, une dépense de plus de 200000 € pour le seul massif de Fontainebleau.

Les négligences dans la remise en état des chantiers d'exploitation de même que l'enlèvement des grumes restent très peu nombreux et en diminution. Cette remise en état est bien prévue au cahier des charges annexé au contrat signé par l'exploitant mais peut prendre un certain temps car ce dernier dispose d'un délai pouvant aller jusqu'à plusieurs mois après la fin du chantier. Il arrive que la société ait tendance à négliger ces délais et cette remise en état. Il appartient à l'ONF de veiller à ce que la caution prévue au contrat ne soit rendue qu'après avoir vérifié que le cahier des charges a bien été respecté. À cet égard, des instructions strictes ont été données aux agents de triage qui suivent le bon déroulement des chantiers.

Le poste « divers » (rubrique 6) recouvre des situations très variées. Parmi celles-ci, il convient de citer le nombre croissant de signalements d'incidents faisant état de la présence de vététistes sur les sentiers pédestres, malgré l'interdiction existante : les rencontres entre ceux-ci et les promeneurs débouchent souvent sur des incidents, accompagnés d'affrontements verbaux. On doit évoquer également dans cette rubrique le signalement de nuisances sonores, de la présence de motos ou de quads en forêt et de l'organisation de jeux guerriers. Ces situations appellent des réactions spécifiques.



Un constat qui appelle des réactions immédiates mais aussi des actions de fond

Les données fournies par l'observatoire ont contribué à une prise de conscience par les services de l'État comme par les municipalités de l'existence de problèmes qui appellent des mesures appropriées.

Les actions immédiates, notamment celles menées par les services de l'ONF, ont contribué à améliorer de façon significative la situation. Cependant, outre ces réponses au coup par coup, des mesures, dont certaines n'auront d'effet qu'à terme, s'imposent.

Des mesures « pédagogiques » au sens large du terme sont en cours. L'ONF, à travers le Centre d'initiation de la forêt de la Faisanderie, le conseil général avec notamment le Centre d'écotourisme de Franchard, notre Association à travers ses publications et ses initiatives auprès des jeunes s'y emploient. D'une façon plus générale, toutes les Associations s'intéressant à notre forêt peuvent contribuer à cet effort pédagogique de même que les établissements scolaires du Pays de Fontainebleau. Une campagne spécifique sur les questions de propreté a été ainsi développée par l'ONF avec le soutien des médias locaux. À notre suggestion, chaque année une opération Forêt propre, qui s'inscrit dans le cadre de la Semaine du développement durable, est organisée par l'ONF en partenariat avec les collectivités locales, notamment les municipalités du pourtour de la forêt,



le SMCTOM et les Amis de la Forêt de Fontainebleau. Il a été rappelé aux sociétés de transports publics, notamment celles qui assurent des transports scolaires, la nécessité veiller à la propreté de la forêt et que des consignes soient données en ce sens à leurs chauffeurs. Il est nécessaire que l'ONF veille davantage à ce que les exploitants ferment les barrières sur les routes forestières de façon à empêcher les véhicules de pénétrer au cœur de la forêt. S'agissant des lisières de forêt – zones particulièrement sensibles en termes de propreté – une meilleure concertation doit s'établir entre l'ONF et les communes périphériques de la forêt.

Des mesures à caractère plus dissuasifs, voire répressifs, commencent à être mises en œuvre à l'égard des entreprises déposant leurs gravats en forêt : il conviendra de veiller à ce que les procès-verbaux qui seront établis soient bien suivis de peines dissuasives. L'attention des services du procureur a été attirée sur ce point et a reçu un écho favorable.



La concertation organisée au sein du comité « Accueil du public » du comité de pilotage de « Fontainebleau, forêt d'Exception » a permis de faire progresser la réflexion et d'adopter des mesures concrètes qui ont été mises en place. Il est clair que l'ONF en tant que gestionnaire de la forêt a un rôle central de coordination à jouer tant en matière de propreté que de surveillance des activités des exploitants forestiers. Mais son action ne pourra être efficace que si toutes les parties prenantes – services de l'État, communes, associations, établissement scolaires – se mobilisent. Pour leur part, les Amis de la forêt sont prêts à s'associer à toute initiative permettant de réduire les atteintes de plus en plus nombreuses au patrimoine forestier.